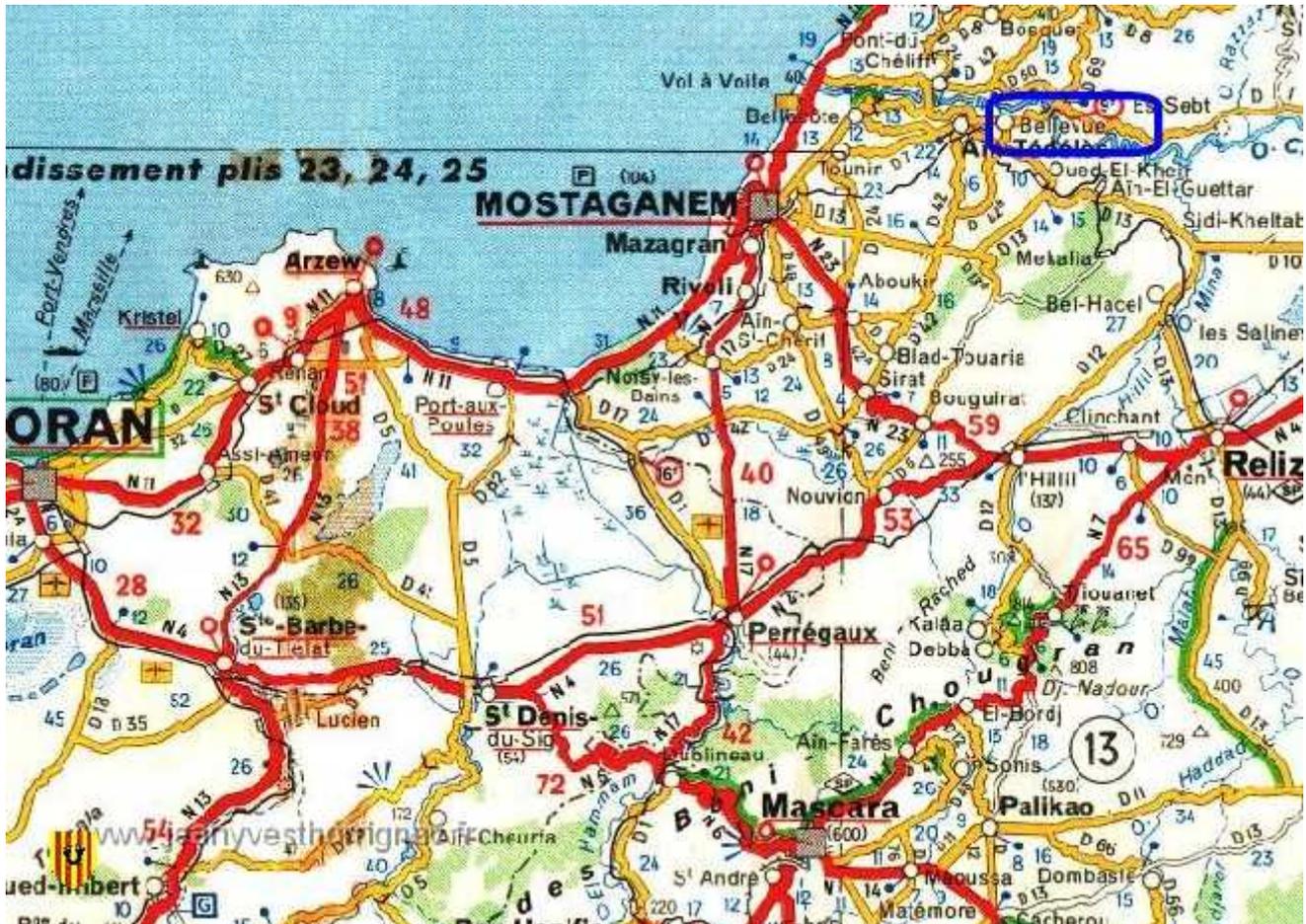


## BELLEVUE

(Devenue SOUR à l'indépendance)

Dans l'Ouest algérien la commune de BELLEVUE, à 185mètres d'altitude, se situe à 3,7 km à l'Ouest d'AÏN TEDELES et à 24 Km à l'Est de MOSTAGANEM, son chef lieu de département.



(Source carte : Jean-Yves THORRIGNAC)

Nom initial SOUR-KEL-MITOU. Climat semi-aride sec et chaud.

La toponymie ne fait pas tout, parfois l'homme amène la confusion.

SOURK-EL-MITOU est une déformation du nom d'origine qui était SOUR-KEL-MITOU (le rempart des massacres) dont il ne reste que des ruines en 1830. La déformation du nom s'explique par le grand marché (*souk*) qui s'y tenait, mais on ne sait pas qui en est à l'origine.



Muraille antique et millénaire de SOUR-KEL-MITOU

## HISTOIRE

À proximité se trouve la ville antique du nom de KELMITOU à 2 km de la rive gauche du Chélif.



SOUR est parmi les plus anciennes villes de l'Algérie, bien avant les Romains, KELMITOU (déformation arabe de Chylimath ou Chulimath) existait dans l'antiquité. Le nom Chylimath (prononcé KULIMAT) est déjà attesté dans la géographie de PTOLEMEE au 2<sup>e</sup> siècle et peut être d'origine punique ou grec (Xulimath). Il désigne à la fois la ville et la rivière du CHELIF avant que l'oued prenne le nom Chinalaph pendant les Phéniciens.

La cité de KELMITOU et ses moulins sont représentés sur la carte du célèbre amiral et cartographe ottoman Muhieddin Piri Reis qui l'aurait tracée en 1513. IBN KHALDOUN mentionne la concession de KELMITOU à Abou BEKR IBN ARIF par les Béni AMER en 1365, pendant le règne des ZYANIDES.



*La Plaine du CHELIF vue de BELLEVUE*

Louis ABADIE dans son livre « *Mostaganem de ma jeunesse et ses villages* » précisait :  
 « ...Colonie agricole de 1848, bâtie sur les collines qui se terminent en face du CHELIF (rive gauche) vers lequel on descend par un magnifique ravin qui offre un des sites les plus remarquables de la contrée. Une source qui s'échappe avec abondance des flancs du rocher de ce ravin forme de délicieuses cascades et met en mouvement un moulin à deux tournants. Ces eaux arrosent en outre à travers le ravin des jardins remarquables par leur fertilité. Déjà, en ces débuts, on y voit deux pépinières qui fournissent à la colonie des arbres de toutes sortes dont des pêchers, des champs de céréales, des plantes industrielles et même des fleurs, objet de grandes spéculations... ».



La région a été particulièrement tourmentée par les invasions arabes et les occupations turques.

Présence Turquie 🇹🇷 1515 - 1830

Les MEDJAHERS durent se soumettre au Gouvernement Turc qui les traita avec la dernière rigueur. Hostiles aux Français et refusant de reconnaître l'autorité du Caïd IBRAHIM investi du commandement de MOSTAGANEM et MASCARA qu'occupaient nos troupes, les MEDJAHERS firent leur soumission au Général BED en 1841. En 1845, ils embrassèrent le parti de BOU-MAZA qui fut bientôt vaincu. Forcés de nouveau à se soumettre et nous ont été fidèles depuis.

Présence Française 🇫🇷 1830 - 1962

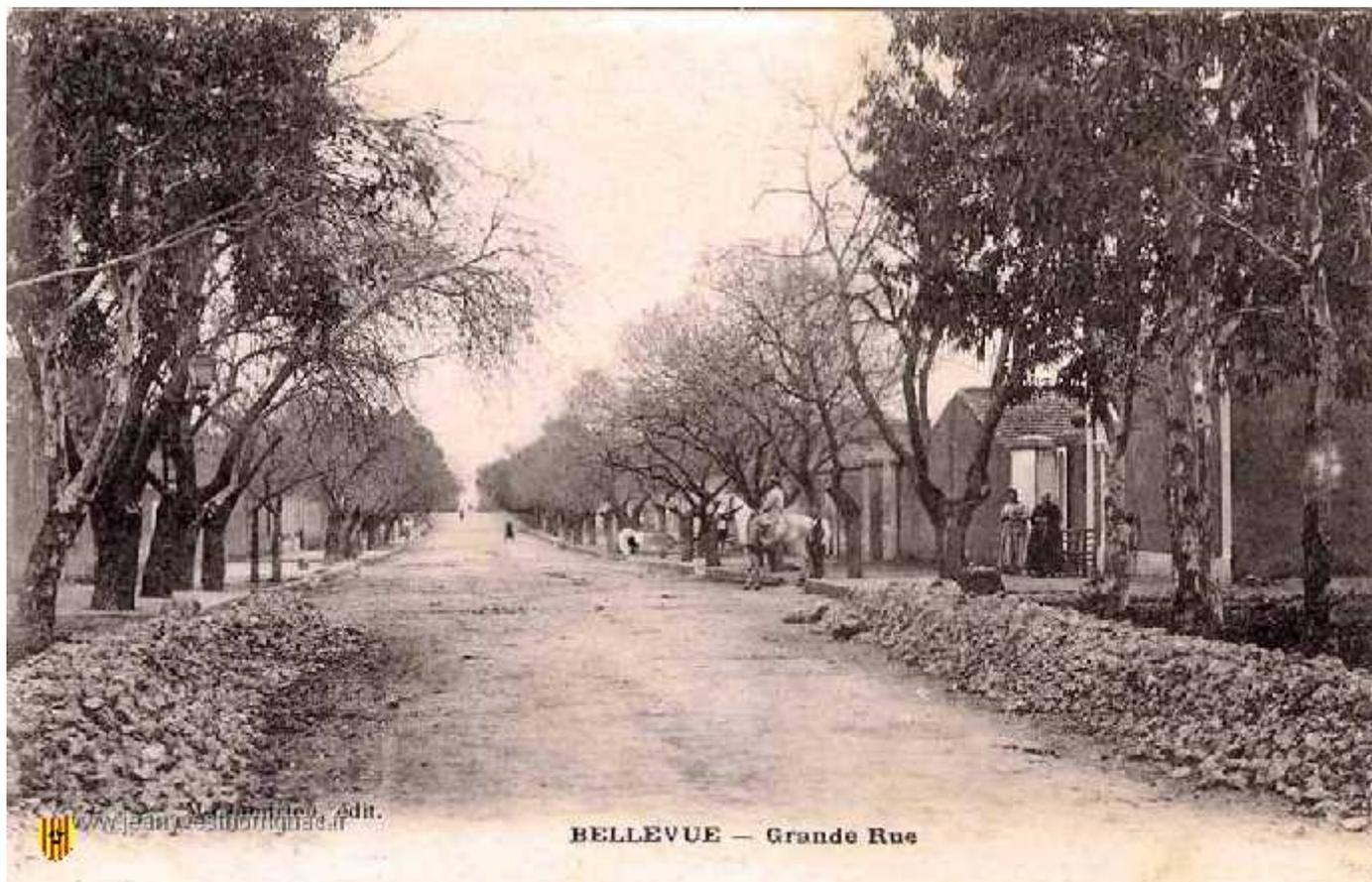
C'est en 1831 que la présence française est actée à ORAN. Sa banlieue reçut des colons agricoles 13 ans plus tard seulement, en 1844 : LA SENIA et successivement en 1845, MISSERGHIN et SIDI CHAMY, en 1846, MERS-EL-KEBIR ; en 1850, AÏN EL TURCK et BOU-SFER.

D'ARZEW au CHELIF, la route fut jalonnée de centres agricoles. En 1846, avaient créé LA STIDIA et MAZAGRAN ; en 1848, datent DAMESNE, SAINT LEU, NOISY LES BAINS, ABOUKIR, RIVOLI, TOUNIN, AÏN TEDELES et BELLEVUE.

Colonies agricoles de 1848 : Un décret du 19 septembre 1848 par l'Assemblée nationale avait ouvert un crédit de 50 millions pour l'établissement de colonies agricoles en Algérie et l'exécution des travaux d'utilité publique destinés à en assurer la prospérité. Des subventions de toutes natures furent en outre allouées aux colons pendant trois années, et divers arrêtés ministériels réglementèrent les détails d'exécution de cette grande mesure. Un arrêté du 18 novembre 1848 notamment ordonnait que les fonctions administratives et judiciaires seraient remplies par les Officiers directeurs des colonies.

Plus tard, une Loi du 20 juillet 1850, tout en maintenant les colonies agricoles sous la direction des autorités militaires jusqu'à l'expiration des trois années pendant lesquelles elles avaient à recevoir des

subventions, autorisa le pouvoir exécutif à établir le régime municipal et judiciaire dans les colonies où l'application lui en paraissait opportune, institua dans chacune une commission consultative et ordonna qu'immédiatement après la promulgation elles seraient toutes rattachées au ressort des justices de paix les plus voisines ou placées dans le ressort de nouvelles justices de paix qui seraient créées à cet effet.



C'est en vertu de ces dispositions générales, qu'un arrêté pris à la date du 18 juin 1852 institua des maires dans chaque colonie pour remplir les fonctions d'officier de l'état-civil. Les colonies agricoles qui durent être maintenues transitoirement en territoire militaire, furent réunies en circonscriptions placées sous l'autorité d'un officier directeur chargé d'exercer les pouvoirs administratifs et judiciaires. Les colonies agricoles furent ensuite réunies successivement à l'autorité civile.

**Le 18 octobre 1848, le troisième convoi parti de Paris avec 822 personnes fut réparti entre les colonies agricoles en création dont celles de SOUR-KEL-MITOU (BELLEVUE), AÏN-TEDELES et ASSI-MAMECHE (RIVOLI).**

*« Ce fut un grand évènement parisien. Les Autorités Militaires et Religieuses étaient sur les quais de la Seine, parmi la foule enthousiaste. Discours de Monsieur TRELAT, Président de la Commission de la colonisation de la Chambre. LAMORICIERE harangua les futurs colons et Monseigneur MORLOT, Archevêque de Paris, les bénit.*

*Le convoi était constitué de 4 bateaux de 30 mètres de long sur 6 de large, sous la responsabilité du commandant RASTOUIL, assisté du chirurgien du Val de Grâce TRUDEAU, et accompagné de l'abbé DURAND-DIDIER.*

*Départ du quai Saint Bernard. Le convoi s'ébranla aux accents de la MARSEILLAISE et du chant des GIRONDINS.*

#### **Le périple**

**Trajet de Paris à Marseille : Trois semaines**

- la Seine jusqu'à Montereaux,
  - puis les canaux de Briare, de la Loire et du Centre,
  - puis la Saône de Châlon à Lyon
- " toujours aux pas lents des chevaux de halage "**
- puis de Lyon à Arles par bateau à vapeur,
  - puis d'Arles à Marseille en chemin de fer,

*Tout au long du parcours, les émigrants furent salués et acclamés. Ils reçurent à Marseille comme à Paris, la visite des Autorités.*

*- puis embarquement pour l'Afrique sur la frégate MAGELLAN jusqu'à MOSTAGANEM, où elle jeta l'ancre à 1 heure du matin après 8 jours de mer... »*

Le village-centre est une des colonies agricoles constituées en vertu du décret de l'Assemblée nationale française du 19 septembre 1848. Il est constitué sous le nom de SOUK-EL-MITOU, sur un territoire de 1 747hectares, annexe d'AÏN-TEDELES, et sera renommé BELLEVUE.



Plusieurs travaux retracent l'histoire de ces colonies de 1848 et tous témoignent des difficultés d'adaptation des colons, pour beaucoup des artisans parisiens . S'ils relatent le « *calvaire* » de ces volontaires, dévorés par les fièvres et décimés par le choléra, rares sont ceux qui mentionnent la présence de médecins à leurs côtés. Le contrôle sanitaire des nouveaux villages est en effet essentiellement effectué par des médecins militaires, qui ont laissé des témoignages sur les débuts douloureux de cette opération.



*Mairie - Ecole de BELLEVUE*

En 1864, une révolte de la tribu des FLITTAS, eut lieu dans la région.

Colonie agricole créée en vertu du décret du 19 septembre 1848, définitivement constituée par décret présidentiel du 11 février 1851, érigée en Commune de Plein Exercice par décret du 25 mars 1874. Elle prend le nom de BELLEVUE par décret du 23 août 1886.

Quelques NOMS relevés sur un blog pour la colonie de SOURK-EL-MITOU (BELLEVUE)

Le couple N. PIERRE et Marie-Louise JOSSET (née BOUCHER), de Paris, sont en tout état de cause établis à SOURK-EL-MITOU depuis 1848.

Il en est de même pour Louis PERNOT, cordonnier, qui est certainement le père de Alexandre, né juste avant le départ en Algérie, et donc originaire de Chalvraines en Haute Marne.

Les deux frères Octave et Jules DESBOEUFs, de Paris, sont arrivés avant leur père qui les rejoindra en 1850.

1850 : Le chef de Service du ministère de la Guerre chargé de l'Algérie admet Toussaint DESBOEUFs, lieutenant en retraite, comme colon. Il demande que lui soit accordé un établissement proche de celui de ses deux fils (Octave et Jules), colons à SOURK-el-MITOU (Bellevue). Toussaint est marié à Catherine née DEFFAUX, originaire de Paris. Il a en plus de ses deux fils colons, une fille, Henriette Julie Laure.

1857-1861 : A SOURK-el-MITOU (Bellevue), délivrance des titres de concession

- à Octave DESBOEUFs 11/11/1857 pour 7ha 74a (lot 717),
- à Pierre JOSSET le 3/12/1858 pour un lot de 14ha 20a 20ca qui sera complété le 1/10/1859 par un lot de 99a 20 ca.
- à Toussaint DESBOEUFs 12/2/1859 pour 13ha 46a 80ca (lot 229).



*La Plaine du CHELIF vue de BELLEVUE*

L'agrandissement de SOURK-EL-MITOU a été inclus dans le programme de 1879 ; ce centre, qui est constitué en Commune de Plein Exercice, est situé à 24 Km à l'Est de MOSTAGANEM, sur la rive gauche du CHELIF. Les terres destinées à l'agrandissement seront prises sur la rive droite, leur contenance est de 535 hectares environ, qui seront réparties en 4 lots de ferme de 40 hectares chacun, réservés à des immigrants de la métropole, et 20 lots de culture à attribuer aux jeunes ménages de SOURK EL MITOU.

Louis THIREAU voit ainsi BELLEVUE en 1900 :

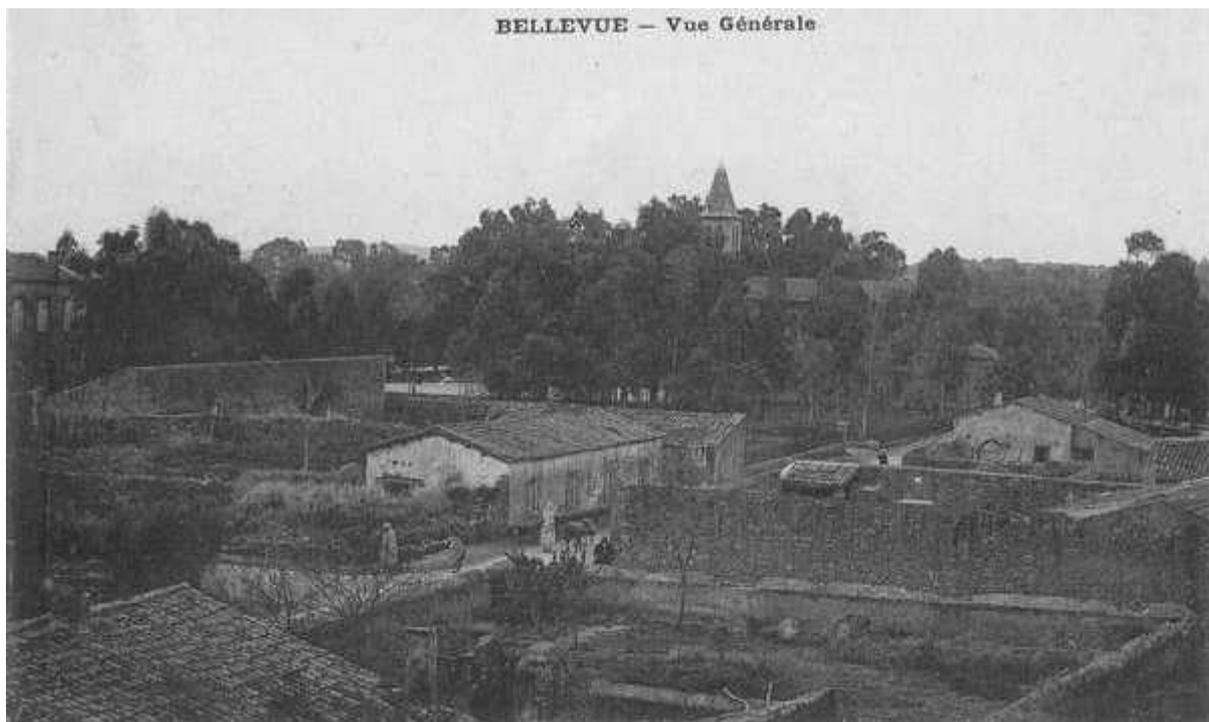
« SOURK-EL-MITOU (le rempart des massacres) est situé sur une plateforme, analogue à celle d'AÏN TEDELES,

*dominant le Chélif. Sur le talus qui élève le village au-dessus du fleuve on voit s'étager de magnifiques vergers remplis d'arbres fruitiers et admirablement arrosés par les sources qui coulent en abondance en contrebas de la principale place. Sur son emplacement, il existait autrefois une ville arabe importante qui avait été concédée par le sultan à Abou BERK, en l'an 767 de l'Hégire (1365). Depuis une dizaine d'années, on a jeté sur le Chélif le pont dit de l'ACHASTA, qui relie le village à partie occidentale du DAHRA ».*

La population actuelle de SOUK-EL-MITOU est de 401 habitants, possédant 1 199 têtes d'animaux et 326 instruments agricoles. Le nombre de maisons construites est de 82 ; le chiffre des hectares cultivés est de 762 ; il y a été planté 14 950 arbres et 23 hectares de vigne.

Les travaux à faire en vue de cet agrandissement ne comprennent que la mise en état de viabilité d'un chemin conduisant du Pont-du-Chélif aux terrains affectés à l'agrandissement, et pour lequel il a été alloué un crédit de 10.000 francs.

Des terres domaniales sises dans les douars-communes du CHELAFa et des OULAD-SIDI BRAHIM, seront données en compensation aux indigènes expropriés, qui appartiennent au douar-commune des CHELAFa.



#### DEMOGRAPHIE

1886 = 2 413 habitants,

1896 = 2 501 habitants,

1901 = 2 842 habitants sur la commune, 514 habitants au village dont 221 Français et 72 Espagnols,

1936 = 3 257 habitants dont 262 Européens,

1954 = 5 329 habitants dont 263 Européens,

1962 = 9 000 habitants dont 186 Européens.

#### LES MAIRES

1854 = Louis DIDIER,

1872 = L. DOLLE,

1881 = JUSTICE puis Vincent PIERRE pendant 35 ans, Charles BOUTIE lui succède et viennent ensuite Georges RONGEAT, Victor SEIGNEZ et Henri SIBILLE, jusqu'à l'indépendance.



*Notre Château d'eau à BELLEVUE*

**Objectif atteint** : 170 hectares de vignes mais aussi 4 749 orangers, 4 080 mandariniers, 1 500 citronniers, 7 000 grenadiers et 9 000 arbres fruitiers variés. (*Fontana, dictionnaire des communes*).

Dans le *guide Joanne* de 1888, il est précisé qu'il y a dans ce petit village, plusieurs auberges et les hôtels SIGALAS et Veuve CALAMEL.



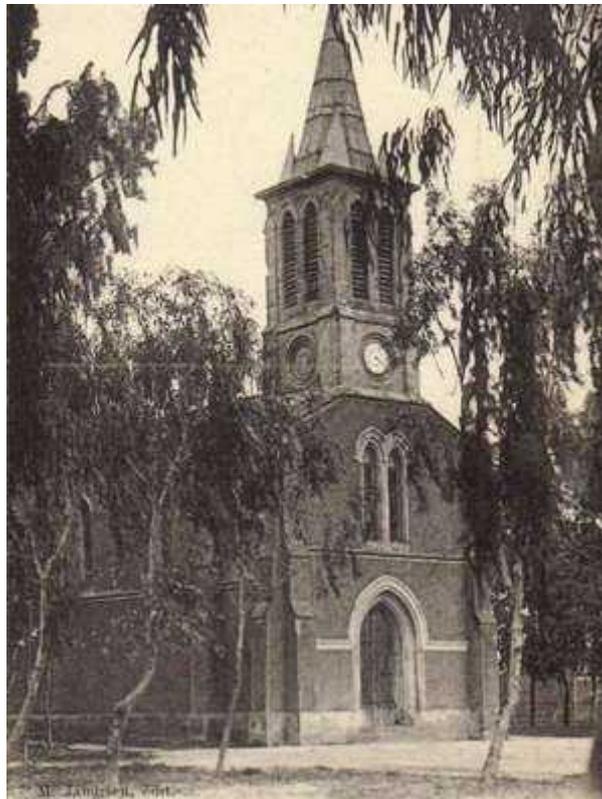
*Ecole de BELLEVUE*

#### ETAT CIVIL avant 1905 :

Au tout début, à partir de 1849, c'est Paul Louis Frédéric PLUS, lieutenant des voltigeurs au 5<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie de ligne, administrateur de la commune de SOURK-EL-MITOU, qui remplit les fonctions d'officier de l'état-civil. En 1879, la commune devient BELLEVUE :

## Quelques Mariages :

(1859) AFCHAIN Hippolyte/CLOITRE Louise -(1861) AMIOT François/CLOITRE Pauline -(1854) BALATEAU Pierre /JACQUES Marie -(1884) BERNARD Gaston /PERNOT Alphonsine -(1886) BERNARD Gaston/PERNOT Louise -(1884) BERNIER Henri/FOURNIER Marie -(1895) BLIN Joseph/GIL Ascension -(1850) BONTOUX François/ FONS Salvadora -(1880) BONTOUX Joseph /MONCHO Vincenta -(1897) BONTOUX Philippe /GARCIA Marie -(1902) BOUTIE Barthélémy /THERRES Julie -(1897) BOUTIE Charles/TERRES Eugénie -(1867) BOUTIE Jean-Louis /SEIGNEZ Célestine -(1879) BRIAND Joseph /PIERRE Julie -(1881) BRIANT Lucien/LEBARBU Eugénie -(1886) CHAVET Paul/FUENTES GIL Ascension -(1871) CURET Jean Marie/GARCIA Manuela -(1859) DESBOEUF Etienne/JOSSET Alphonsine -(1900) ESCACH Jean /SERRANO Célestine -(1900) ESCACHE Eugène /GARCIA Rosalie -(1904) FERRIE Pierre/NAVARRO Francisca -(1890) FONT Miguel /DEVESA Josépha -(1869) FONS Jean-Baptiste /LECLERCQ Barbe -(1886) FONS Jean-Baptiste /AMILLIAC Louise -(1880) GIRAUDON Joseph /BONTOUX Antoinette -(1889) GOILLAT Henri /DESBOEUF Marie -(1901) GOUILLE Narcisse /PERNOT Alice -(1900) HERNOUT Ernest /TERUEL Maria -(1887) HERNOUT Fidele /NAVARRO Francisca -(1858) JOSSET Pierre/VERET Marie -(1902) LAMBIN Louis/MARTIN Euphrosine -(1855) LAMBIN Alexandre/ LEBARBU Alexandrine -(1855) LAMBIN Anye /LIGNEREUX Célestine -(1877) LASSANX Théodore/BONTOUX Marie -(1894) LAVEYRY Charles/ TERRES Lucie -(1852) LE BLANC Joseph /AFCHAIN Clotilde -(1863) LIGNEREUX Jean /CURET Justine -(1865) LOPEZ Antonio/LOSANO Marie Thérèse -(1882) LOPEZ Ignacio/MONCHO Joséphine -(1858) LOPEZ Juan/SAEZ Antonia -(1866) MAITRE Etienne/CLOITRE Pauline -(1855) MARCHAND François/DESBOEUF Henriette -(1869) MARTIN Louis/BONTOUX Emilie -(1871) MARTIN Bonaventure /POULNAS Marie -(1889) MONCHO Vicente /QUENTIEN Caroline -(1875) MULLETIER Jean /BERNARD Marie -(1881) MULLETIER Jean /SIGALAS Joséphine -(1885) MULLETIER Jean Baptiste/HERNONT Juliette -(1888) MUNOZ Antonio /FRANCO Isabel -(1903) PERNOT Etienne /PIMPRENELLE Ernestine -(1898) PERNOT Jean/GABIS Marie -(1855) PERNOT Louis/FRANCOIS Magdeleine -(1903) PEYRE Auguste/MARTIN Adrienne -(1903) PEYRE Lucien/QUENTIEN Françoise -(1881) PIERRE Gustave /COSTE Augustine -(1853) PIERRE Jean-Vincent/TAROT Claire -(1877) PIERRE Louis/COSTE Alphonsine -(1900) PLANTE Raymond/DUPUY Jeanne -(1881) QUENTIEN Jules/POULNAS Marie -(1893) SEBILLE Gustave/LAMBIN Marie -(1903) SEIGNEZ Alexandre /PREVOT Elisa -(1877) SEIGNEZ Auguste /LEBARBU Jeanne -(1904) SEIGNEZ Auguste /NOEL Marie -(1886) SEIGNEZ Augustin /AKERMANN Eugénie(1882) SEIGNEZ J. Baptiste /DODERO Cécilia -(1893) SEIGNEZ Joseph /BOUTIE Marie -(1872) SEIGNEZ Théophile /SIGALAS Elisa -(1884) SEIGNEZ Victor/PERES Marie -(1876) SERRANO Etienne /GARCIA Maria -(1875) SIGALAS Paul/VIE Adélaïde -(1854) TAROT Léon/CURET Françoise -(1872) TERRES Baptiste /MARTIN Julie -(1902) TERRES Henri/BONNEL Julie -(1855) VERET Flore/TARDY Jeanne -(1904) VISEDE Tomas/QUENTIEN Pauline -



*L'Eglise de BELLEVUE*

Depuis le 10 août 1850, la paroisse Saint FIACRE existe. Et en 1859, on attribue un lot de 200 m<sup>2</sup> pour construire l'église et comme ailleurs, celle-ci souffre de malfaçons et sera restaurée en 1955.

DE 1856 à 1910, la paroisse est confiée à 14 prêtres dont l'abbé FABREGUETTES de 1903 à 1906. Ce dernier quittera cette paroisse, car il estimait ne pas savoir prêcher et demande à retourner à ORAN, à la cathédrale Saint LOUIS comme prêtre-sacriste.

A partir de 1910 le curé d'AÏN TEDELES assure le service jusqu'en 1962, dont l'Abbé Joseph MORALES.



Extrait des Eglises d'Oranie (1830/1962) des Editions Jacques GANDINI

BELLEVUE : ...« Délibération du Conseil de fabrique de l'église de SOUK-EL-MITOU du 14 mai 1850 :

*« Les membres du conseil de fabrique autorisés à se réunir afin de pourvoir aux moyens de rétablir le culte après la dévastation qui a été commise dans l'église et se procurer à cet effet les objets les plus indispensables, après avoir constaté les dégâts et tout ce qui avait été enlevé, et en avoir dressé procès-verbal, ont présenté une requête à M. le Maire, afin qu'il veuille bien adresser leur demande à l'autorité pour l'érection d'une nouvelle église ou chapelle en un lieu plus convenable, puisqu'il est impossible maintenant de célébrer l'office divin dans la maison qui a servi jusqu'ici et qui n'avait été désignée d'ailleurs que provisoirement lors de l'arrivée des colons, et de la construction des maisons du village. Cette maison, en effet, avait été construite sur un emplacement assez éloigné des autres habitations pour servir d'hôpital temporaire ; depuis, une Commission sanitaire s'étant rendue sur les lieux décida que le bâtiment n'était nullement propre à remplir l'objet en vue de sa proximité près du ravin et susceptible par conséquent de recevoir plus que tout autre les émanations insalubres provenant du marais, non encore assaini, situé au bas de la côte. Il n'y a été fait aucune dépense de construction ni d'appropriation au service divin, un autel seulement a été érigé aux plus minimes frais et il ne s'y trouve rien pouvant servir, nous ne disons point de sacristie, mais de lieu propre pour réserver les objets servant au culte.*

*Par son éloignement du village, des vols y sont commis et des effractions faites, sans qu'on puisse rien voir ni entendre, c'est ce qui vient d'avoir lieu pour la deuxième fois.*

*Le curé s'est plaint à plusieurs reprises que la toiture était en si mauvais état qu'il y pleuvait et qu'il existait dans les murs et dans les arceaux de soutènement des lézardes assez profondes ; enfin que lors de la célébration des offices, il était tombé des saletés sur l'autel, provenant des oiseaux qui nichent en grand nombre dans la toiture à jour. Les inconvénients de ce mauvais bâtiment ainsi placé, sont en outre la difficulté pour les colons habitant un peu au loin dans le village d'entendre la cloche qui annonce le service, et puisque le Génie militaire qui a opéré au commencement, agissant en cela contrairement à tous usages, n'a point affecté une maison vers la place qui put servir d'église en attendant qu'il en fut construite une... ».*

21 Octobre 1877 : Extrait des délibérations du conseil de fabrique de la Paroisse de SOUK-EL-MITOU :

*« Le Conseil, considérant, qu'il est de son devoir de veiller à la conservation de son église, juge, après examen fait sur les lieux, qu'il est d'une urgence extrême de réparer l'église, et quoique incompetent sur la nature et la valeur des travaux, il croit de son devoir de faire remarquer l'état de certaines parties de l'église...*

*Le conseil appelle surtout l'attention sur le clocher. Il lui semble fait avec trop peu de solidité pour supporter dans la position actuelle une cloche d'environ 200 kilos. Un beffroi fait pour deux cloches, n'en ayant qu'une, a cédé sous cette pression peu équilibrée et s'est penché par le poids de la cloche sur le mur de la façade déjà lézardée à la partie supérieure des fenêtres. Un tonneau plein de sable et l'ancienne petite cloche cassée ne peuvent suffire à faire le contrepoids du côté opposé.*

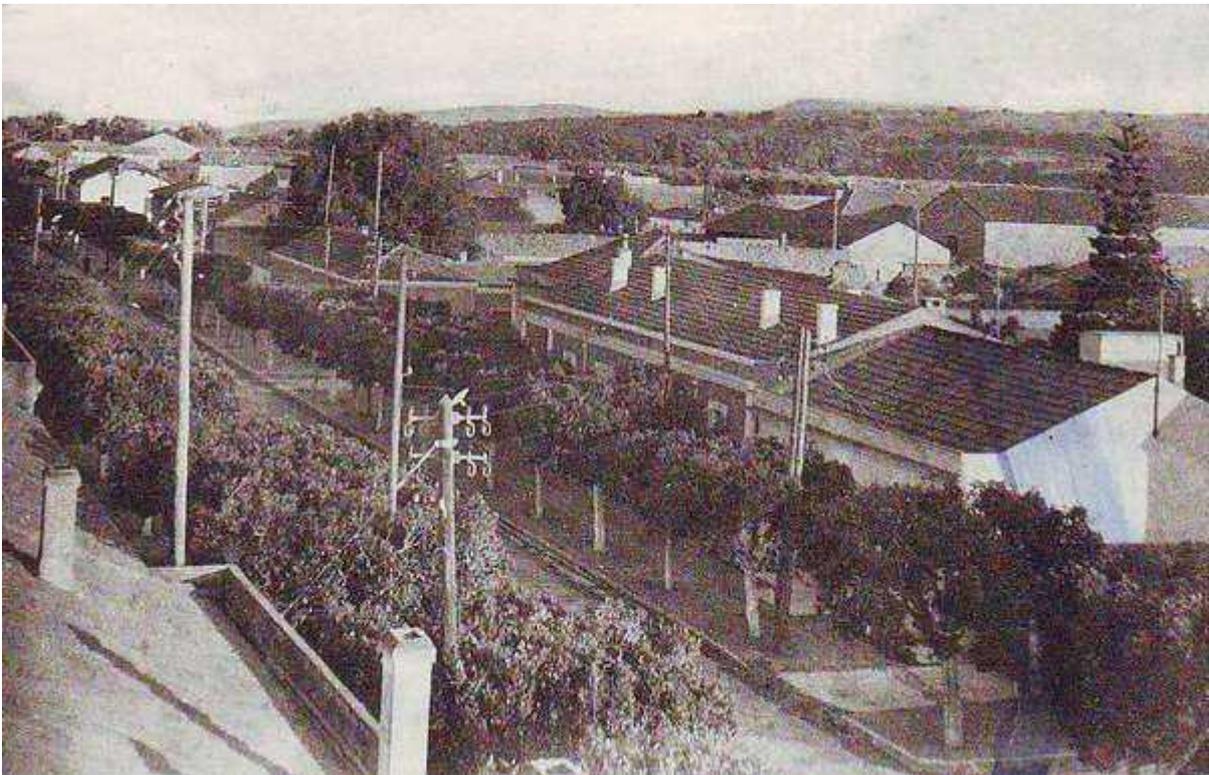
*Un ancien curé en 1872, voyant déjà à cette époque l'état désastreux de l'édifice, se crut obligé, malgré les réclamations de quelques habitants, de défendre de sonner la cloche à grande volée, si ce n'est les jours de fêtes ; il se contentait de la faire tinter. Aujourd'hui l'effet prévu n'a cessé d'augmenter... »*

5 janvier 1882 : **Lettre du Maire de SOUK-EL-MITOU au Préfet d'ORAN :**

*« J'ai l'honneur de vous informer que le prêtre desservant la paroisse de SOUK-EL-MITOU, a cessé depuis le 1<sup>er</sup> janvier courant, de sonner la cloche, pour l'appel à l'Angélus, le matin, à midi et le soir, sous prétexte, comme il l'a dit, que, sur le 400 Francs de subvention que lui accordait la commune, le conseil en aurait supprimé 200 à la fabrique. Comme nous n'avons pas d'horloge, les usagers des eaux d'irrigation se guidaient sur cette sonnerie qui rentre évidemment dans les exercices du culte et que M. le Desservant aurait supprimée à dessein. Je vous serai donc infiniment obligé, M. le Préfet, à moins que d'autres dispositions ne soient prises, de me permettre de faire sonner la cloche, pour un exercice civil, lorsque le besoin des irrigations se fera sentir, et de mettre la clé du clocher à ma disposition. Je vous prie, en outre, M. le Préfet de vouloir bien m'informer, au cas où ce conflit persisterait, si je puis refuser de mandater trimestriellement au nom de la fabrique, pour les 200 Francs de la subvention de l'exercice 1882... »*

L'évêché fit alors remarquer que le curé du village n'avait pas provoqué la situation. Que la réduction de la subvention, justifiée par le peu de ressources de la commune, l'autorisait toutefois à supprimer certains services. L'évêché suggéra, puisque la sonnerie de l'angélus rendait un véritable service aux habitants, et puisque le maire était disposé à faire voter le traitement d'un sonneur pour exercices civils, de rétablir la subvention à la somme de 400 francs comme elle était auparavant. Ainsi serait donnée satisfaction à tous les intérêts. Le conseil municipal, revenu à des vues plus justes, vota la subvention pour l'exercice suivant...

Au début du siècle, au dessus de l'autel, fut fixé un superbe tableau de la Vierge présentant l'Enfant Jésus au monde, jadis accordé par Madame la maréchale de MAC-MAHON, à la requête d'un ancien curé, le chanoine SEMPERE.



*BELLEVUE*

1918. Visite pastorale de Mgr LEGASSE.

**Chronique du diocèse :** *« Au début, lorsque je venais dire la messe le dimanche, déclare l'abbé UGNON, dans le rapport consacré à son annexe, quelques enfants à peine et de nombreux oiseaux faisaient toute l'assistance... »* La persévérance de notre confrère a été récompensée : si les moineaux n'ont pas tous émigré – quelques-uns pénètrent encore pas les vitres cassées et chantent assez intempestivement les louanges de Dieu dans le lieu saint – les fidèles sont peu à peu venus...

1955. Chronique du diocèse :

*« La petite église a été entièrement restaurée et remise à neuf. La comparaison entre ce qu'elle était et ce qu'elle est devenue donne exactement la mesure du travail accompli pour son embellissement. Encore un petit effort afin que tous les hommes puissent s'asseoir... »*

Mars 1961. Dernière visite pastorale de Mgr LACASTE



*Bertrand LACASTE (1897/1994).*

A BELLEVUE, vers la fin de l'après-midi, une cérémonie de confirmation achève de bien remplir cette première journée de printemps ; toute la population est là pour accompagner ses neuf petits confirmands et accueillir le chef du diocèse. BELLEVUE et AÏN TEDELES, proches voisins, ont des airs de famille. Le malencontreux marché hebdomadaire d'AIN TEDELES s'étend jusqu'ici son influence. Dieu merci, l'influence de la récente mission est également sensible...



*AÏN TEDELES*

## DEPARTEMENT

Le département de MOSTAGANEM fut un département français d'Algérie entre 1957 et 1962, ayant pour code 9F.



Considérée depuis le 4 mars 1848 comme partie intégrante du territoire français, l'Algérie fut organisée administrativement de la même manière que la métropole. C'est ainsi que pendant une centaine d'années,

**MOSTAGANEM fut une sous-préfecture du département d'ORAN jusqu'au 28 juin 1956, date à laquelle ledit département fut divisé en quatre parties, afin de répondre à l'accroissement important de la population algérienne au cours des années écoulées.**

**L'ancien département d'ORAN fut dissous le 20 mai 1957 et ses quatre parties furent transformées en départements de plein exercice. Le département de MOSTAGANEM fut donc créé à cette date, et couvrait une superficie de 11 432 km<sup>2</sup> sur laquelle résidaient 610 467 habitants et possédait cinq sous-préfectures, CASSAIGNE, INKERMANN, MASCARA, PALIKAO et RELIZANE.**



*MOSTAGANEM : Le carrefour de l'Hôtel de ville*

L'arrondissement de MOSTAGANEM comprenait 18 centres : ABOUKIR – AÏN SIDI CHERIF – AÏN TEDELES – BEL HADRI – BELLECOTE – **BELLEVUE** – BLAD TOUARIA – BOUGUIRAT - FORNAKA – GEORGES CLEMENCEAU – MAZAGRAN – MOSTAGANEM – NOISY LES BAINS – PELISSIER – RIVOLI – SAF SAF – SIRAT – TOUNIN –

## **MONUMENT AUX MORTS**

Le relevé n°57108 fait mention de **31 soldats « Morts pour la France »** au titre de la guerre 1914/1918, à savoir :

**ABASSA Charif (1915) - AÏSSA Mohammed (1915) - AZDIA Katab (1918) - BELMOKHTAR Bendehiba (1915) - BELMOKHTAR Mohamed (1914) - BENAÏCHA Abdelkader (1917) - BRIDJA Djilali (1918) - CASÈS Juan Mariano (1916) - CHAMMOUNA Abdelkader (1914) - CHAMOUMA Abdelkader Ould Lakhel (1914) - CHAMOUMA Miloud (1918) - CHAMOUMA Youcef (1916) - CHAMOUNA Abdelkader (1914) - CHOUARFIA Ahmed (1918) - DERDOUR Abdelkader (1916) - DERDOUR Mohammed (1914) - DJILALI Ould Mohammed (1914) - DUPUY Pierre Thomas (1916) - FLITI Mohammed (1917) - GABIS Noël Léopold (1914) - HAMCHÉRIF Abdelkader (1916) - HANNI Charef (1914) - HANNI Djelti (1916) - KESSEIR Abdallah (1916) - MOKTAR Bendhiba (1915) - MOUFFOK Abdelkader (1918) - SEBILLE Gustave (1917) - SEBILLE Henri (1915) - SEIGNEZ Augustin (1917) - TERUEL Thomas (1915) - ZOURIFI Abdelkader (1915) -**

## **EPILOGUE SOUR**

De nos jours : 22 673 habitants



Site "Diaressaada":  
ex-église de Bellevue.



**Remerciements à MM. THORRIGNAC (pour les photos) et Hervé NOËL pour la documentation précieuse issue du CDHA d'AIX en PROVENCE.**

SYNTHESE réalisée grâce aux sites ci-dessous :

<http://encyclopedie-afn.org/>

[https://www.youtube.com/watch?v=bTIBXah\\_amQ](https://www.youtube.com/watch?v=bTIBXah_amQ)

<http://bellevuealgerie27.e-monsite.com/>

[http://www.persee.fr/doc/geo\\_0003-4010\\_1898\\_num\\_7\\_31\\_18092](http://www.persee.fr/doc/geo_0003-4010_1898_num_7_31_18092)

<http://www.mekerra.fr/images/ouvrages-algerie/situation-dept-oran-1879.pdf>

BONNE JOURNEE A TOUS

Jean-Claude ROSSO